



Offre d'achat effectuée mais le notaire veut vendre à une autre personne.

Par **remi7759**, le **06/08/2020** à **16:30**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin que vous puissiez m'éclairer dans ma situation :

Depuis le mois de mars, j'ai repéré une annonce concernant la vente d'un terrain. J'ai été mis en relation avec une personne qui est responsable de l'activité immobilière de l'agence notarial.

J'ai transmis fin avril à cette personne une offre par mail qui a été acceptée par le vendeur. Depuis, je suis dans l'attente d'une réponse concernant plusieurs points sur ce terrain, la personne en charge de l'immobilier étant difficile à joindre et pas très réactive...

Après une énième relance hier, j'ai été directement en ligne avec le notaire car la personne avec qui j'étais en contact est en vacance. Celui-ci m'annonce qu'il n'est pas au courant de mon dossier ni de mon existence et qu'il est actuellement en contact avec un acheteur qui serait très intéressé pour acheter ce même terrain à un prix supérieur à mon offre.

Je m'étonne de cette méthode et je voudrais savoir si je ne dois pas être normalement prioritaire?

Merci de bien vouloir répondre à mon interrogation.

Par **janus2fr**, le **07/08/2020** à **08:57**

[quote]

J'ai transmis fin avril à cette personne une offre par mail qui a été acceptée par le vendeur.

[/quote]

Bonjour,

Sous quelle forme votre offre a t-elle été acceptée par le vendeur ? Si vous en avez la preuve (écrit), le vendeur est donc engagé et doit poursuivre avec vous...

Par **remi7759**, le **07/08/2020** à **09:04**

Bonjour,

Mon offre a été faite par mail et j'ai la confirmation qu'elle a été acceptée par SMS.

Il y a t-il une loi qui le stipule ?

Merci.

Par **remi7759**, le **07/08/2020** à **09:18**

Et vers qui dois-je me tourner afin de faire appliquer ce principe?

Par **janus2fr**, le **07/08/2020** à **11:07**

Un SMS, c'est un peu léger comme preuve.

Normalement, on fait la proposition d'achat par écrit (certaines mentions sont obligatoires) et le vendeur la contre-signé pour acceptation...

Par **remi7759**, le **07/08/2020** à **11:30**

Je ne sais pas si il y a eu contre-signature, la personne m'a juste envoyé un sms me disant que c'était accepté.

Donc comme les choses ont été mal faites me voilà sans recours...